



FEDERATION FRANCAISE DE TIR
Ligue Régionale de Tir de Provence
Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

Chez M. Gilles BOURDOT
880 route d'Ansouis
84530 VILLELAURE
04.90.09.80.62
gilles.bourdout@orange.fr

E-Mail : cdtsv@cdtsv.com
Site internet <http://www.cdtsv.com>

Pertuis, le 25 septembre 2017

Monsieur le Président du
Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

à

Messieurs les Présidents
des Associations de Tir de Vaucluse
Messieurs les Responsables des
Commissions Sportives

Note N° 253 CDTSV/GB/GP/COC

Objet : Championnats Départementaux d'hiver saison 2017/2018

Réf : note LRTP "Organisation du tir sportif 10 mètres"
Gestion Sportive : 17/18 HC/LS-N° 002/005 G.S. Hiver saison 2017/2018

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la note relative à l'organisation des épreuves de la Gestion Sportive 10 mètres 2017/2018.

Le **Championnat Départemental 10m** se déroulera les **04, 05 et 12 novembre 2017** dans les installations du **TIR SPORTIF APTESIEN**.

Rappel des règles pour la qualification au Championnat de France :

Le Championnat Départemental est qualificatif pour le Championnat Régional, à l'issue de celui-ci, sera qualifié pour le Championnat de France un quota de tireurs déterminé par la FFTir.

(voir G.S. FFTir 2018)

Le **Tour Départemental du Championnat de France des Clubs 10m 2017/2018** se déroulera le : **Dimanche 28 janvier 2018** dans les installations de la **SOCIETE AVIGNONAISE DE TIR**.

Afin de prévoir une organisation rationnelle de ces derniers, il est demandé à Messieurs les Présidents, Responsables de compétitions et Tireurs, de respecter la date d'envoi des bordereaux d'engagement, qui doivent être correctement et totalement informés.

Important : le N° de licence de chaque tireur devra être renseigné lisiblement.

Organisation des Championnats d'Hiver. Tir à 10 mètres.

L'organisation des épreuves sera placée sous l'autorité du Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse et du responsable Gestion Sportive, avec le concours de la commission organisation compétitions et de la commission arbitrage, qui prendra toutes dispositions pour assurer le bon fonctionnement de ces épreuves.

L'arbitrage sera effectué par la commission départementale, selon les règles F.F.Tir I.S.S.F. Le contrôle des armes et détenteurs sera effectué par tirage au sort.

Le contrôle des résultats (à l'issue de chaque série) sera effectué par les juges-arbitres de la commission arbitrage.

Le programme du déroulement de l'ensemble des épreuves s'effectuera conformément au règlement des disciplines I.S.S.F.-F.F.Tir.

Le contrôle préliminaire : Afin de permettre la bonne coordination de cette opération, nous vous demandons de rappeler à vos cadres techniques et à vos compétiteurs qu'ils doivent être en possession de leur licence en cours de validité portant la mention de leur passage d'une visite médicale, et de leur carte d'identité.

L'Attestation provisoire de licence saison 2017/2018 ne sera pas acceptée pour la participation à tous les échelons de la gestion sportive.

La visite médicale doit être passée systématiquement chaque année, en début de saison, et dans tous les cas avant la première compétition G.S.

Un rappel sera fait à tous les tireurs qui ne respectent pas le code vestimentaire mis en place par la FFTir.

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10m

La qualification : L'accès au Championnat Départemental est libre.

Le but des Championnats Départementaux est d'attribuer le titre de Champion départemental individuel et par équipe, dans chaque catégorie d'âge et chaque discipline.

Ce championnat servira à la qualification des tireurs pour le Championnat Régional, pour les points d'accès se référer à la note n°002/005 LRTP "Organisation du tir sportif 10 mètres".

Plan de tir prévisionnel pistolet et carabine 10 m :

Ce plan de tir est indicatif, il pourra être ajusté en fonction du nombre des engagements reçus.

Les tireurs devront faire le choix de 2 séries préférentielles.

Le temps de préparation est inclus dans les horaires suivants :

Samedi 04/11 série N°1 de 09h00 à 10h45 (Carabine S1, S2, S3, Jg, Cg)
série N°2 de 11h00 à 12h15 (Pistolet et Carabine, D1, D2, D3, Jf, Cf)
série N°3 de 14h00 à 15h45 (Pistolet S1, S2, S3, Jg, Cg)
série N°4 de 16h00 à 17h45 (Pistolet S1, S2, S3, Jg, Cg)

Dimanche 05/11 série N°5 de 09h00 à 10h45 (Carabine S1, S2, S3, Jg, Cg)
série N°6 de 11h00 à 12h15 (Pistolet et Carabine, D1, D2, D3, Jf, Cf)
série N°7 de 14h00 à 15h45 (Pistolet S1, S2, S3, Jg, Cg)

16H30 : remise des prix

Dimanche 12/11 série N°8 de 09h00 à 10h00 (Pist. Standard et Vitesse toutes catégories)
série N°9 de 10h30 à 11h30 (Pist. Standard et Vitesse toutes catégories)
série N°10 de 14h00 à 15h00 (Pist. Standard et Vitesse toutes catégories)
série N°11 de 15h30 à 16h30 (Pist. Standard et Vitesse toutes catégories)

17H00 : remise des prix

- ▶ Les équipes devront être constituées conformément à la GS 2018 *vie nationale*.
- ▶ Les tireurs à l'Arbalète Field devront s'engager à l'aide du bulletin joint, ils représenteront le département du Vaucluse lors du Championnat Interdépartemental les 04 et 05 novembre 2017 à St Laurent du Verdon. Tout renseignement sur l'organisation de ce championnat peut être obtenu auprès de M. Marcel RICHARD tel : 04 91 80 22 12 e-mail : marcel.richard@laposte.fr

Les engagements : Afin de prévoir l'organisation et le déroulement de cette rencontre, les Présidents ou les responsables compétitions des associations voudront bien faire parvenir à l'aide du bulletin d'engagement joint en annexe, pour le **21 octobre 2017 avant 12h00**, la liste des tireurs engagés au responsable de la commission organisation compétitions :

TARIF DES ENGAGEMENTS.

Individuel : 11 € pour les Seniors et Dames (par discipline).
 9,50 € pour les Cadets et Juniors (par discipline).
Equipe : 20 € par équipe engagée toutes catégories.

- TOUR DEPARTEMENTAL DU CHAMPIONNAT DES CLUBS 10m Adultes et Ecoles de Tir

Le but est d'attribuer le titre de Champion Départemental des Clubs carabine et pistolet. **Seules les équipes participantes pourront s'engager pour le Tour Régional.** Vous trouverez tous les détails et les documents techniques de cette organisation sur le site fédéral www.fftir.org

Les engagements : Afin de prévoir l'organisation et le déroulement de cette rencontre, les Présidents ou les responsables compétitions des associations voudront bien faire parvenir à l'aide du bulletin d'engagement joint en annexe, pour le **13 janvier 2018 avant 12h00**, la composition des équipes engagées au responsable de la commission organisation compétitions.

TARIF DES ENGAGEMENTS : 50 € par équipe Adultes 30 € par équipe Ecoles de Tir

La qualification : L'accès au Tour Départemental est libre.

Plan de tir prévisionnel ⁽¹⁾:

Dimanche 28/01 08H30 : Accueil des participants ⁽²⁾
 09H00 à 13H00 : Match de qualification
 13H00 14H00 : Pause déjeuner (prévoir un casse-croûte)
 14H00 : premier ¼ Finale Pistolet
 14H30 : deuxième ¼ Finale Pistolet
 15H00 : ½ Finale Carabine⁽³⁾ (et/ou Finales Ecoles de Tir ⁽¹⁾)
 15H45 : ½ Finale Pistolet
 16H30 : Petites Finales Carabine⁽³⁾ et Pistolet
 17H15 : FINALES Carabine et Pistolet⁽³⁾
 18H00 : Remise des Prix

- (1) : Ce plan de tir sera modulé en fonction du nombre d'équipe Ecoles de Tir engagées.
- (2) : L'ordre de passage des tireurs étant fixé par le capitaine de l'équipe, seuls les tireurs désignés pour la première série sont tenus de se présenter à l'accueil de 8H30.
- (3) : Finales carabine facultatives, ce plan de tir est prévu pour quatre équipes engagées.

Responsable de la commission organisation compétitions :

M. GUY PASQUIER e-mail : gestion-sport.cdtsv@orange.fr
Résidence les Genets
Avenue MOULIERO
13770 VENELLES

Les chèques devront être libellés à l'ordre du :

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR SPORTIF DE VAUCLUSE.

Les cérémonies de lecture du palmarès et de remise des récompenses des Championnats Départementaux auront lieu sur place après les tirs.

Tout tireur ayant obtenu une récompense doit être présent à la cérémonie de lecture du palmarès.

En cas de force majeure, justifiant son absence et signalée au responsable de l'organisation, la ou les médailles devront être retirées par un représentant du club du tireur récompensé.

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre à cette cérémonie, présidents, responsables compétitions, récipiendaires, tireurs et amis.

Ils seront nos valeureux représentants au plus haut niveau.

Votre présence sera un encouragement et un remerciement pour tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation et le déroulement de ce championnat de Vaucluse.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté, seules les demandes d'engagement écrites, accompagnées d'un chèque libellé à l'ordre du C.D.T.S.V. correspondant au montant de ces derniers, seront enregistrées.

Aucune modification ne sera apportée au Plan de Tir après envoi aux Associations, les listes de commande des cibles et récompenses étant figées.

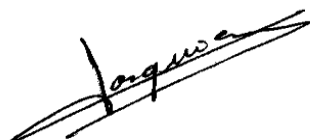
Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance du plus grand nombre de vos adhérents.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

*Le Responsable Gestion Sportive
du Comité Départemental
De Tir Sportif de Vaucluse*

*Le Président du Comité Départemental
De Tir Sportif de Vaucluse*

Guy PASQUIER



Gilles BOURDOT

